

Réponse au postulat du 7 mai 2008

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Marylène Volpi Fournier (SPO) et Evelyne Bezat (suppl.) (PS/AdG) concernant la campagne de sensibilisation aux économies d'énergie (2.133)

Réponse

Dans le contexte de l'assainissement des bâtiments et de la sensibilisation des maîtres d'ouvrages, il convient de distinguer entre l'information et le conseil. L'information doit sensibiliser le public cible, être diffusée largement et régulièrement, répondre à des questions fréquentes. Le conseil est personnalisé et répond à un besoin particulier.

La difficulté d'une campagne de sensibilisation est qu'elle est souvent limitée dans le temps en raison des moyens financiers importants qu'elle demande. Or, l'intérêt du public-cible pour des investissements dans le domaine de l'énergie n'est pas simultané et ne coïncide pas, pour la majorité de la population, avec la période d'une campagne de sensibilisation.

En matière **d'information**, depuis des années, en collaboration avec les autres cantons et l'Office fédéral de l'énergie, le canton :

- distribue de la documentation pour le grand public sous forme papier ou sur le site interne du service de l'énergie et des forces hydrauliques ;
- a participé à l'élaboration d'un magazine intercantonal pluriannuel sur l'énergie, puis sur l'énergie et l'environnement, aujourd'hui disparu pour des raisons budgétaires ;
- collabore avec SuisseEnergie pour l'édition d'un journal destiné aux propriétaires de bâtiments dont la deuxième édition a été distribuée en octobre ;
- entretient par un mandat intercantonal des relations avec les médias (par exemple émissions « Atlas », « On en parle », sur RSR) ;
- édite en partenariat intercantonal le site internet www.energie-environnement.ch, dont une partie est consacrée à l'assainissement des bâtiments ;
- a participé à des foires ou expositions (Sion-Expo, Foire du Valais, Habitat & Jardin, Foire Minergie) ;
- organise régulièrement des séances d'information sur la rénovation pour les propriétaires et gérants d'immeubles (le prochain séminaire aura lieu à Sion le 25 novembre 2008) ;
- collabore avec la Chambre immobilière valaisanne et l'Association des professionnels de l'immobilier (un envoi de 3000 brochures sur la rénovation des bâtiments de plusieurs logements est prévu durant l'automne).

En matière de **conseil**, le service de l'énergie et des forces hydrauliques :

- répond régulièrement aux demandes particulières de maîtres d'ouvrage qui veulent construire ou rénover un bâtiment ;
- a participé financièrement à de nombreuses études d'assainissement de bâtiments communaux ;
- a distribué ce printemps des chèques-rénovation donnant droit à un conseil personnalisé dans le cadre d'un projet pilote de l'Office fédéral de l'énergie.

En outre, on a constaté ces deux dernières années un intérêt grandissant des médias à propos des thèmes relatifs à l'énergie. Ainsi, ceux-là jouent maintenant un rôle de sensibilisateur de la population. Il faut donc renforcer l'information précise, ainsi que le conseil pour que les personnes sensibilisées puissent agir et investir de manière optimale. Les activités d'information ont déjà été orientées dans cette direction.

Quant au conseil, cette tâche incombe en principe aux professionnels de l'énergétique du bâtiment. Cependant, le marché manque de professionnels compétents pour répondre à l'intérêt nouveau de la population pour les questions énergétiques.

Le Conseil d'Etat partage le souci des postulants et veillera à ce que les activités de sensibilisation s'adaptent aux besoins des publics-cibles tout en profitant de la collaboration déjà établie entre les cantons et la Confédération pour optimiser l'emploi des ressources.

Dans ce sens, *le postulat est accepté.*

Sion, le 20 octobre 2008